

PRÉFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et foncières

AVIS DE PROLONGATION DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

COMMUNE DE DONGES

Par arrêté préfectoral en date du 30 mars 2018, une mise à disposition du public est prescrite en mairie de Donges, pendant une durée de quatre semaines du 30 avril 2018 au 28 mai 2018 inclus, portant sur un dossier de ré-examen des conditions d'autorisation comprenant une demande de dérogation relative aux émissions de COV et de benzène liées aux opérations de chargement de produits pétroliers au niveau des appointements, présentée par la société TOTAL RAFFINAGE FRANCE pour le site de la Raffinerie de Donges.

Par arrêté préfectoral en date du 15 mai 2018, la période de mise à disposition du public susvisée a été prolongée **jusqu'au 30 mai 2018 inclus**.

L'information du public relative à la prolongation de la période de mise à disposition du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr.

Pendant toute la durée de la mise à disposition du public, en ce compris la période de prorogation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Donges, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute correspondance pourra être adressée en mairie de Donges ou à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique (pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public prorogé.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral complémentaire délivré par la préfète ou un arrêté préfectoral de refus.